



HAL
open science

La représentation spatiale de l'enfant à la Réunion

Jean-Albert Chatillon

► **To cite this version:**

Jean-Albert Chatillon. La représentation spatiale de l'enfant à la Réunion. Expressions, 1992, 01, pp.101-105. hal-02399768

HAL Id: hal-02399768

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02399768>

Submitted on 9 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA REPRÉSENTATION SPATIALE DE L'ENFANT À LA RÉUNION

Jean-Albert CHATILLON
IUFM de la Réunion

Parler de la représentation spatiale de l'enfant à la Réunion, c'est être confronté à un double problème de repérage : problème de l'identification de signes, d'activités, d'implantations et de réalisations spécifiques à l'enfant, qui formeraient une sorte de territoire de l'enfance ; d'autre part, problème de reconnaissance du statut d'enfant par une société qui répartit les âges de vie suivant un système de classification qui lui est propre et qui ne recoupe pas forcément les découpages opérés par les institutions étatiques modernes ; car il est vrai que l'État-providence a renforcé les distinctions entre les différents âges de la vie par des mécanismes de prise en charge spécifiques à chacun : la petite enfance, la moyenne enfance, l'adolescence, l'âge adulte, la vieillesse. La question du lieu de l'enfance dans la société réunionnaise n'est donc pas superflue.

C'est à cette double condition, territoriale et topologique, qu'il est pertinent de parler d'espace, car celui-ci n'est pas statique, mais dynamique et projectif car lié à l'action des humains, en l'occurrence les enfants.

Aussi, le cadre des observations doit-il être précisé. De même que l'enfance est multiple à la Réunion, l'espace habité s'est progressivement différencié, ces dernières années, même si certaines constantes de l'art d'habiter semblent déjouer les variations sociales de l'organisation spatiale.

Nous parlerons donc de l'enfant dans le milieu traditionnel tel qu'il s'observe encore largement dans les quartiers.

L'habitat créole constitué par la case, ses dépendances et la cour, ne présente pas d'aménagement particulier destiné aux enfants ; la cour est le lieu naturel de leurs jeux, de leurs activités, des rencontres avec leurs camarades. D'emblée, l'espace domestique de l'enfant est structuré selon une opposition forte entre intérieur et extérieur ; l'intérieur de la case comporte certains interdits d'accès plus ou moins implicites, notamment le salon arrangé avec soin et remplissant une fonction d'ostentation que les enquêtes sur l'habitat ont bien dégagée ; lors de la visite d'étrangers, les enfants sont souvent présentés dans la cour ; ils sont plus rarement admis dans le salon, ou alors pour une brève apparition. Cette opposition case/cour supplante, dans la représen-

tation spatiale de l'enfant, celle existant entre la cour et le voisinage ; le barreau, qui ferme l'enclos de l'habitation et ne s'ouvre à l'étranger que s'il y est invité, ne filtre, en revanche, que faiblement les allées et venues des enfants, qui se déplacent librement dans un espace vicinal assez extensif.

L'organisation des activités dans cet espace cour/voisinage répond assez bien au système polychrone tel que le décrit Hall : l'enfant est engagé dans des situations, des relations ou des événements multiples qu'il gère dans le même temps ; les activités ludiques sont entrecoupées d'aides domestiques : la cuisine, les soins apportés aux animaux, courses à la boutique ou chez les voisins.

L'enfant se voit ainsi conférer un rôle de messenger, de *go-between* entre des espaces clos et bien délimités que les adultes franchissent moins aisément. D'une certaine manière, il déterritorialise l'espace domestique selon une ligne de fuite qui le conduit à l'interface des espaces cloisonnés.

On voit bien que l'enfant est à la périphérie de l'espace domestique et qu'il constitue son territoire en décodant des fragments de son milieu : la branche d'arbre, la roche pour la lessive, les ustensiles à l'abandon.

Notons que le relogement dans les habitats sociaux modernes, avec l'émergence d'agencements spatiaux sensiblement différents, tels que l'aménagement fonctionnel des pièces et un système de communication entre l'intérieur et l'extérieur, plus instrumentalisé que codifié, n'a pas réellement entamé cette représentation périphérique de l'enfant par rapport à la maisonnée. Certes les enfants ont leur chambre et, sous l'influence des professionnels de l'éducation et de l'action sociale, leurs parents s'efforcent parfois de les aménager en fonction de leurs besoins, notamment scolaires, mais la tentation du dehors reste la plus forte d'autant que le séjour prolongé de l'enfant à l'intérieur du logement peut perturber le fonctionnement habituel de la famille.

D'ailleurs, la haute tonalité de la voix dans les échanges verbaux entre les adultes et les enfants, indice d'une réelle distance personnelle, frappe souvent l'observateur étranger. Il s'agit par là de maintenir un espace protecteur, qui permette de s'isoler des autres en dépit des contraintes spatiales.

Les observations d'Éliane Wolff dans le quartier du Chaudron confirment bien la rémanence de cette territorialité centrifuge de l'enfance dans les grands ensembles de construction récente.

Pourtant, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, ce même espace extérieur, ouvert à la circulation, à l'évasion et à l'errance de l'enfant, se double d'un espace imaginaire beaucoup plus fermé, hérissé d'interdits, cerné de dangers potentiels. Nous sommes ici au cœur de l'ambiguïté propre à la représentation spatiale de l'enfant réunionnais. L'espace social, défini comme espace extra-domestique, est l'espace du regard de l'autre, potentiellement

chargé d'intentions hostiles, constitué par les acteurs en une sorte de territoire de l'insécurité. Cette dichotomie fortement tranchée entre sécurité et insécurité ordonne, pour l'essentiel, l'agencement territorial tel qu'il est décodé par l'usage social de l'espace. Ceci se retrouve dans maintes locutions : « *Arèt pas dann chemin* », « *Koz pa avek pèrsonne* », « *Kan lékol la fini, bès out tèt, rant drawt la kaz* ». Les filles sont particulièrement assujetties à ces séries d'interdits révélateurs des dangers alentours, souvent renforcés par la rubrique des faits divers. Le sujet réagit alors en véritable assiégé de l'espace hostile, ripostant par de fortes injonctions prescriptives – « Faut/faut pas » – aux agressions toujours possibles et d'autant plus redoutables qu'elles sont imprévues. Interdits de regarder ou de montrer du doigt, comme d'être regardé ou montré du doigt, territorialisent l'espace de la crainte (*versus* la crainte de l'espace), enjeu de tous les rapports de force et surface de propagation de la violence sociale, déchaînée par des tensions trop longtemps contenues.

Cet espace est à l'opposé de l'espace potentiel dont parle Winnicott et qui procède d'un sentiment de confiance à l'égard du milieu à partir duquel peut se développer l'expérience culturelle. Il est celui de la clôture et du rétrécissement du champ d'expérience au seul regard des familiers. Cet agencement spatial correspond assez au type de « détermination traditionnelle » tel qu'il est défini par D. Riesman dans *La Foule solitaire* : les individus agissent surtout par une conformité conventionnelle aux rapports de force existants et pouvant être liés au sexe, à l'âge, à l'ethnie, à la position de fortune ou de prestige dans l'échelle sociale ; en outre, ils s'efforcent de se rendre propices ceux dont ils dépendent. C'est pourquoi l'espace potentiel concédé à l'enfant dépend du seul bon vouloir de ses protecteurs : aussi est-il l'espace de la parade et du paraître pour plaire, d'autant que la honte est le principal régulateur de cette société de l'honneur.

Ce n'est pas le moindre paradoxe de cette situation qui voit se télescoper le territoire de l'insécurité et l'espace de l'ostentation, pour déployer les oripeaux du leurre et du faux-semblant, notamment à travers l'habillement. On se protégera d'autant mieux du regard de l'autre que la présentation de soi brouillera davantage les codes de l'espace privé. Aussi, l'espace public sera-t-il souvent perçu comme celui de la feinte et de la dissimulation.

Pourtant, l'espace public s'ouvre largement à l'enfance à travers ses dispositifs institutionnels tels que la santé ou l'éducation, mais il s'en faut de beaucoup qu'il reterritorialise en son sein le milieu de l'enfance. Les lieux publics destinés à l'enfance ne manquent certes pas, mais cela peut-il assurer que l'enfant y trouve sa place ?

En effet, le décalage présenté entre les agencements collectifs (école, collège, lycée) et les repères spatiaux familiers à l'enfant peut être tel qu'il mul-

tiplie les interdits et les replis défensifs chez les destinataires, renforçant ainsi les blocages institutionnels. En ce sens, les constructions scolaires, conçues selon une architecture monolithique, qui ont proliféré depuis les années 60, ont eu surtout pour effet de matérialiser la conception monochrome de l'espace et du temps propre à l'administration française. Selon ce système, l'organisation est préétablie par la seule institution et indépendamment des besoins réels des usagers ; les responsables ont tendance à confondre les horaires et les programmes avec la réalité. Comme le remarque Hall, « l'organisation monochrome nous détermine à penser et à percevoir le monde de manière fragmentée ». L'aménagement de l'espace et du temps scolaires fragmente ainsi le vécu de l'enfant selon des divisions abstraites qui ne peuvent que renforcer le sentiment d'irréalité face aux apprentissages et d'insécurité devant des bâtiments dont l'agencement géométrique rappelle que le pouvoir de l'État veille aux occupations et aux déplacements des uns et des autres. (cf. P. Virilio : « La géométrie est la base nécessaire à une expansion calculée du pouvoir de l'Etat dans l'espace et le temps »).

Dès lors, l'espace scolaire sera celui de la distance et de la réserve : espace réservé pour mieux préserver l'enfant des influences de son milieu. L'école républicaine avait ses remparts invisibles à l'intérieur desquels l'enfant perdait ses repères coutumiers.

Il est d'ailleurs remarquable que, jusqu'au seuil des années 80, on observait peu de formes d'adaptation paradoxale à l'espace scolaire à la Réunion, ces transgressions de l'usage, comme les graffitis sur les tables ou sur les murs, qui permettent de se ménager une habitation acceptable par une appropriation d'un espace étranger et qui rappellent à l'observateur que c'est l'usage qui fait l'espace et non l'inverse.

La possibilité, pour l'enfant, de requalifier l'espace, non plus à partir de la seule fonctionnalité scolaire, mais de ses propres habitudes de vie, suppose que les équipements scolaires se transforment en habitations scolaires.

L'école démocratique, moins centralisatrice, plus ouverte aux différences et qui se veut plus débitrice à l'égard de l'enfant, que l'école républicaine, offre à celui-ci de nouvelles possibilités d'appriivoiser l'espace sous les espèces d'une plus grande convivialité. Les réalisations architecturales les plus récentes, notamment les lycées dernièrement livrés sur la côte Ouest ou les nouvelles écoles maternelles, attestent cette volonté de rendre l'espace aux usagers, par une répartition plus elliptique et donc plus décentrée des locaux, plus susceptibles de générer de véritables lieux de vie et de culture. Les nouveaux espaces créés en fonction des besoins de l'enfant, comme les BCD ou les CDI, semblent encore en mal d'assignation et se cherchent un espace propre.

S'il y a un enjeu spatial de l'enfance, c'est dans la localisation des projets qui le concernent par rapport à un espace assigné à son accomplissement, avec tout ce qu'il implique d'improvisation et de circulation, comme dans les sous-ensembles flous.

Mais l'espace mobile, c'est aussi l'espace partagé, d'autant que les barrières intergénérationnelles s'estompent et qu'ici comme ailleurs, la télévision tend à supprimer la différence entre l'enfant et l'adulte, d'après Mac Luhan. Il semble donc bien que la ligne de clivage sépare moins les espaces répartis selon les âges que selon un axe d'inclusion et d'exclusion. De nouveaux territoires de l'insécurité apparaissent, version spatiale de l'exclusion sociale, ces nouveaux quartiers périphériques que l'imaginaire social indexe d'un fort coefficient de dangerosité. La sollicitude que tout groupe manifeste à l'égard de l'enfance pourrait être l'occasion d'envisager une nouvelle réappropriation collective de l'espace, désormais soumis à une pression démographique croissante, en le rematérialisant à partir des usages, ce qui permettrait à tous d'élire des lieux de vie pour l'espace d'une vie.

Bibliographie

- GHASARIAN Christian (1991), *La Culture indienne à la Réunion*, L'Harmattan.
- HALL Edward Twitchell (1978), *Au-delà de la culture*, Le Seuil.
- HALL Edward Twitchell (1978), *La Dimension cachée*, Le Seuil.
- HALL Edward Twitchell (1984), *La Danse de la vie. Temps culturel, temps vécu*, Le Seuil.
- HALL Edward Twitchell (1984), *Le Langage silencieux*, Le Seuil.
- LÉVY F.P. et SEGAUD Marion (1983), *Anthropologie de l'espace*, CCI Centre Georges-Pompidou.
- RIESMAN David (1964), *La Foule solitaire*, Arthaud.
- VIRILIO Paul (1976), *L'Insécurité du territoire*, Stock.
- WINNICOTT Donald W. (1975), *Jeu et réalité*, Gallimard.
- WOLFF Éliane (1991), *Quartiers de vie*, Klincksieck.